



PREAVIS MUNICIPAL No 15-22

Sainte-Croix, le 3 novembre 2015
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Prêt bancaire en faveur de la FSG La Sagne pour les travaux de rénovation du chauffage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du présent préavis

La Société de gymnastique FSG La Sagne doit réaliser des travaux dans son bâtiment sis à La Sagne pour un montant maximum de Chf 40'000.--. Au vu des difficultés rencontrées pour l'obtention d'un prêt auprès des établissements bancaires, la meilleure solution est un prêt accordé par la Commune à un taux préférentiel.

Cette solution a déjà été accordée à plusieurs reprises à des sociétés villageoises.

La Société de gymnastique FSG La Sagne et son bâtiment

Cette société de gymnastique créée en 1868 approche à grands pas de ses 150 ans. Durant ces années, les gymnastes ont su entretenir et développer la société qui comprend actuellement plus de 100 gymnastes de tout âge.

En 1885, la société a construit une salle de gymnastique (coût de Chf 5'030.--) permettant l'entraînement des membres. Le premier agrandissement fut réalisé pour Chf 16'600.-- en 1927. Puis en 1982, une extension a été construite afin de réaliser des vestiaires, des douches et une cuisine pour un montant de Chf 170'000.--. Lors de ces travaux, la commune a participé à hauteur de Chf 25'000.-- par l'acquisition de parts sociales. Le solde était financé par une aide du sport-toto, des parts sociales et un emprunt bancaire de Chf 40'000.--, montant remboursé à ce jour.

La FSG La Sagne est propriétaire de son local d'entraînement; ses membres en sont fiers mais cela implique des charges financières non négligeables. A ce jour, le bâtiment est franc d'hypothèque, il est régulièrement entretenu pour maintenir les installations à niveau pour la pratique de la gymnastique. Au cours de ces dernières années, cette salle a été utilisée par les écoles ainsi que le CPNV pour parer aux indisponibilités des autres salles.

Travaux d'entretien à venir

La société peut se réjouir de l'augmentation régulière de ses membres; cela provoque une utilisation intensifiée du local, le Centre sportif étant pleinement occupé. Afin de maintenir ce local, il était nécessaire d'entreprendre d'importantes rénovations.

- Changement de la chaudière (chauffage et eau chaude) afin de respecter les normes 2015
- Changement de quelques fenêtres améliorant les dépenses énergétiques
- Réfection de l'étanchéité des murs extérieurs où l'on constate des infiltrations
- Consolidation du mur maintenant le terrain en herbe

L'étanchéité et la consolidation du mur extérieur ont été réalisées et financées par le compte de réserve de la société. La Commune a pris en charge l'assainissement des travaux de la route améliorant la récolte des eaux de surface, travaux prévus au budget 2015. Il reste à réaliser les travaux du chauffage et des fenêtres.

Financement du solde des travaux

Les devis pour le changement de la chaudière et des fenêtres représentent un montant de l'ordre de Chf 32'000.--. Il n'est pas impossible que suite à ces travaux, d'autres surprises viennent grever le budget de la société.

Le comité de la FSG La Sagne s'est approché d'un établissement bancaire de la région. L'offre nécessite au minimum un cautionnement communal et le taux serait celui d'un compte courant peu favorable à amortir sur 15 ans.

Après réflexion, la meilleure solution est celle employée pour d'autres sociétés régionales soit un prêt octroyé par la Commune.

La Municipalité propose d'ouvrir une ligne de crédit de Chf 40'000.-- - afin de garder une marge de manœuvre sur les surprises éventuelles - en faveur de la FSG La Sagne avec un taux d'intérêts de 2%. Ce prêt sera amorti sur 15 ans.

Considérations

L'utilisation de la salle de la FSG La Sagne est indispensable à la région; notre Centre sportif est totalement occupé. L'activité de cette société nécessite beaucoup de bénévolat et l'aide communale permettra de continuer dans cette voie sans trop péjorer l'aspect financier.

Cette méthode pour les sociétés locales permet d'obtenir des conditions avantageuses à leur prêt dans la mesure où la commune reste un emprunteur solide. Les intérêts facturés par la Commune à la société de la FSG La Sagne permettront de financer le coût à charge de la Commune.

L'influence sur la gestion des finances communales se limite à la péjoration du plafond des emprunts; ceci est supportable dans la mesure où notre plafond actuel n'est de loin pas atteint.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX



Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'accorder** un prêt maximum de **Chf 40'000.--** amortissable sur 15 ans à la FSG La Sagne pour les travaux d'entretien de son bâtiment. Le compte No 9122.15.22 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de facturer** les intérêts de ce prêt à un taux de 2 % annuellement sur toute la durée des 15 ans;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ

Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin